



CLUB

du développement durable

→ ACTEURS
→ COMMUNES
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

20

ATELIER DU 20 OCTOBRE 2011

**LES BIODIVERSITÉS :
REMARQUABLES, ORDINAIRES, URBAINES ...
VERS DES ACTIONS FAVORISANT LEUR
ACCUEIL DANS NOS ESPACES DE VIE**

Contexte et objectifs

La biodiversité est un enjeu de développement durable pluriel et dynamique. Qu'elle soit remarquable, ordinaire ou urbaine, il convient de l'accueillir, par une réflexion sur l'aménagement des espaces, mais aussi de la gérer, en respectant sa diversité.

Cette séance du Club développement durable vise à :

- connaître les avancées récentes dans lesquelles les communes doivent placer leur action en matière de biodiversité et de nature en ville,
- faire connaître les outils récents d'observation développés par le Grand Lyon,
- diffuser des initiatives locales et concrètes déjà existantes,
- partager autour des difficultés et leviers pour agir.

Principaux éléments de discussion

Au niveau européen, les engagements et stratégies de protection de la biodiversité ont été traduits dans la législation française. Un axe fort est à présent la nécessaire prise de conscience de la **valeur économique de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes** (difficile à quantifier, mais la FAO estime par exemple à 153 milliards d'euros la pollinisation réalisée par les abeilles, soit 10% de la production agricole mondiale).

Le Grenelle de l'Environnement a conforté la **place de la biodiversité dans la planification, l'urbanisme et l'aménagement**. Des outils nouveaux sont en cours d'élaboration au niveau régional : le SCRE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et la TVTB régionale (Trame Verte et Bleue), qui s'imposent au SCOT et aux PLU.

Les SCOT et les PLU doivent se fixer des objectifs pour réduire la consommation foncière et la fragmentation de l'espace. A l'échelle de l'agglomération, le SCOT approuvé en décembre 2010, propose une inversion du regard en considérant que les espaces naturels et agricoles participent au développement de la ville. Il vise à maintenir l'équilibre actuel à l'horizon 2030. Des liaisons vertes et des corridors écologiques sont définis de manière précise pour certaines communes, qui devront intégrer ces considérations lors de la révision de leur PLU, avec également une systématisation des mesures compensatoires.

Un enjeu de biodiversité reste l'acquisition et le partage de sa connaissance. Trois exemples d'observation en cours dans le Grand Lyon sont présentés, ainsi que leurs intérêts et inconvénients. Parmi elles, l'observation participative de la biodiversité (ex : mobilisation de 80 agents du Grand Lyon pour le suivi de papillons), enrichi la connaissance collective, mais permet aussi de sensibiliser un nouveau public.

A l'échelle de l'agglomération et des communes lyonnaises, des initiatives intéressantes existent, que ce soit en termes d'approches fonctionnelles ou patrimoniales. Ainsi ont été présentés des exemples concrets :

- l'installation d'hôtels à insectes pour les abeilles sauvages dans le cadre du programme Urbanbees (16 sites dans l'agglomération en 2012)
- les jardins partagés de Saint-Genis-Laval.

A souligner : dans le questionnaire d'évaluation (ici en annexe) les participants ont indiqué des sites ou expériences intéressants à valoriser.

Des ateliers ont permis d'aborder les freins et leviers propres à deux problématiques :

- **Atelier N° 1 : Décalage entre les nouvelles pratiques de gestion des communes** (ex : fauchage tardif, gestion différenciée, arrêt des phytosanitaires, aménagements de mares, hôtels à insectes, utilisation d'andins, etc.) **et les attentes des habitants** (demande sociale de nature en ville, mais aussi crainte des nuisibles, de risques nouveaux, non acceptation d'un moindre entretien des espaces, ...). Pour cela, **les leviers** sont surtout d'ordres pédagogiques. Une pédagogie plus active, voire participative, est nécessaire envers la population, mais aussi vers les agents et les élus. Outre la sensibilisation, les économies financières réalisées sont un argument.
- **Atelier N° 2 : La biodiversité non désirée et les espèces invasives.** Parmi les différentes espèces citées, la Renouée du Japon et l'Ambrosie sont les principales. Les difficultés résident dans le manque de moyens pour agir à la fois sur les transports de terres, au bord des cours d'eau, chez les agriculteurs et chez les particuliers. Les solutions techniques existent, mais nécessitent beaucoup de main d'œuvre pour l'arrachage (équipes techniques devant être secondées par des brigades d'insertion ou de bénévoles). Là encore, l'information au bon moment et la pédagogie envers tous ces acteurs est nécessaire pour une action coordonnée et optimisée.

8h30 - 8h45 **Accueil des participants**

9h45 - 9h00 **Introduction**

Michel Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable.
Déroulement de la séance, *Denis Pozzobon*, Grand Lyon - Mission Coordination Territoriale.

9h00 - 9h15 **Contexte et questions**

Le concept de biodiversité : spontanée ou accompagnant l'homme, la nature en ville, opportunités et menaces.

Intervenant : *Stéphane Weiss*, Grand Lyon - Service observation et valorisation des données

9h15 - 09h40 **Des outils régionaux au service de la biodiversité issus du Grenelle (le SCRE et la TVTB) et les orientations du SCOT**

Présentation des outils d'agglomération et leur intérêt ; apport à la question de la nature dans l'urbain selon les échelles de densité.

Intervenant : *Véronique Hartmann*, Grand Lyon - Mission Écologie

09h40 - 10h00 **L'observation de la biodiversité à l'échelle de l'agglomération: Constats en 2011 ? Nouvelles pistes pour faire de l'observation participative ?**

Outils d'agglomération : intérêt et limites.

Observation participative : sensibilisation, passage à l'action, notion de coût et valorisation.

Intervenant : *Stéphane Weiss*, Grand Lyon - Service observation et valorisation des données

10h00 - 10h30 **Échanges**

10h30 - 10h45 **Pause**

10h45 - 11h45 **Témoignages**

- L'installation d'hôtels à insectes pour les abeilles sauvages et le programme Urbanbees

Intervenant : *Hugues Mouret*, Directeur association Arthropologia

- Jardins partagés : exemple de Saint-Genis Laval

Intervenant : *Pierre Zachari*, Elu de la commune

11h45 - 12h30 **Ateliers de réflexion :**

Atelier N°1 : Décalage entre les nouvelles pratiques de gestion des communes et les attentes des habitants : leviers pédagogiques, facteurs d'acceptabilité, ...

Animation : *Corinne BLANCHET*, *Claire BRIVET*, ABCD-Durable

Atelier N°2 : La biodiversité non désirée et les espèces invasives : Exemple de la renouée du japon.

Animation : *Denis POZZOBON*, *Ludovic BADOIL*, Grand Lyon

12h30 - 13h00 **Mise en commun, évaluation et conclusions**

A. INTRODUCTION	5
B. CONTEXTE ET QUESTIONS.....	6
C. DES OUTILS REGIONAUX AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE ISSUS DU GRENELLE (LE SRCE ET LA TVB) ET LES ORIENTATIONS DU SCOT	8
D. L'OBSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION: CONSTATS EN 2011 ? NOUVELLES PISTES POUR FAIRE DE L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ?	12
E. TEMOIGNAGES.....	14
F. ATELIERS	18
G. CONCLUSIONS	21
ANNEXE : SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 20 OCTOBRE 2011.....	22

A. INTRODUCTION

Michel Reppelin

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

La séance du Club développement durable du Grand Lyon de ce jour vous propose un focus sur la biodiversité. Ce thème est d'actualité. C'est une dimension qui a été confortée par le Grenelle de l'Environnement ; et par ailleurs, de nouveaux outils sont en cours d'élaboration, tels le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les trames vertes et bleues, et la traduction de ces éléments dans le SCoT et dans les PLU.

Il convient de mieux se préparer à travailler sur ces thèmes, même si à l'échelle de l'agglomération il y a déjà beaucoup de communes qui se sont engagées, de diverses manières, pour le maintien et la préservation de la biodiversité, comme avec l'installation d'hôtels à insectes, de toitures végétalisées, de jardins partagés, etc.

Sur ce thème, il conviendra aussi de rappeler que des études sont lancées, au niveau du Grand Lyon, pour améliorer les connaissances faunistiques et floristiques.

Pour rappel, le Club développement durable est un lieu pour apporter, à la fois des informations descendantes, mais aussi pour faciliter l'échange entre les communes, notamment sur les « success story » des uns, et les difficultés des autres.

L'interlocuteur technique en charge du Club développement durable est à présent Monsieur Denis Pozzobon, à la Mission Coordination Territoriale, qui remplace Christine Malé.

Quelques informations complémentaires :

- La nouvelle plaquette du Club développement durable est remise dans les dossiers du participant ;
- Quatre films vont être réalisés. Un premier sur le Club développement durable (ce qui explique notre demande aujourd'hui de droit à l'image) et trois autres sur la biodiversité (hôtels à insectes, toitures végétalisées, jardins partagés) ;
- Seront aussi produites des « fiches-reflex » sur ces expériences concrètes ;
- Enfin, toutes les expériences de développement durable des communes seront cartographiées dans un outil mis en ligne, qui pourra permettre d'initier des itinéraires, et surtout de faire connaître ces initiatives.

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Présentation du programme de la matinée, des intervenants et des thématiques des ateliers. (cf. p3)

Dans la salle du Conseil, une rencontre entre le GRAIE et l'ZABR (zone atelier bassin du Rhône) se déroule en ce moment même, avec des experts qui travaillent sur le thème de l'eau, mais aussi sur la biodiversité non désirée comme la Renouée du Japon. Les participants du club développement durable peuvent aller gratuitement dans les ateliers cet après-midi.

B. CONTEXTE ET QUESTIONS

Stéphane Weiss

*Service observation et valorisation des données
Grand Lyon*

Nous allons, dans un premier temps, passer en revue les termes que nous allons utiliser au cours de la matinée, car si le thème de la biodiversité est devenu courant, le concept reste vaste et protéiforme.

« **Diversité biologique** » et « **biodiversité** » sont des termes assez récents, apparus au début des années 80, à la croisée des organismes scientifiques et des sphères militantes, notamment des ONG de portée internationale. Ce terme s'est vu rapidement approprié par les sphères politiques et administratives, avec un point d'orgue en 1992, lors de la conférence internationale de Rio de Janeiro, durant laquelle a été signée la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

Ce terme a pris racine dans la société avec plusieurs constats : la dégradation de l'environnement et la disparition des espèces ; la conscience du rôle de l'homme dans ces évolutions ; la nécessité de la prendre en compte, puisque notre développement y est en partie lié.

Au sein du Grand Lyon, le terme apparaît dans les documents institutionnels au cours du bilan de la 2^{ème} charte d'écologie urbaine de 1997, soit au début des années 2000.

La définition consensuelle (issue de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique) est vaste et permet d'aborder des informations variées, notamment autour de trois constats :

- la diversité biologique concerne **3 échelles : les écosystèmes, les espèces, les gènes** ;
- elle a un **caractère dynamique**, dont le moteur est la compétition entre individus et entre espèces ;
- elle a une **dimension universelle** : c'est-à-dire qu'elle englobe tout le vivant, même celui qui est domestiqué, et y compris les virus, microbes, etc.

C'est un sujet qui ne peut pas se limiter à un catalogue d'espèces remarquables, et qui s'étend aussi aux espèces plus ordinaires. Si on veut intégrer le caractère dynamique de la biodiversité, il est nécessaire de tenir compte du facteur temps et également du facteur humain, pour considérer les interactions avec nos activités.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité (on parle aujourd'hui de la 6^{ème} extinction, d'érosion de la biodiversité) ont concouru à faire émerger le terme de biodiversité dans les débats internationaux. Il faut conserver à l'esprit qu'à l'échelle des temps géologiques, l'extinction des espèces est un processus normal, mais au regard des grandes espèces et des végétaux, on observe une extinction depuis la fin du 18^{ème}, à un taux cent fois supérieur à ce qu'on a pu estimer dans le passé.

Ces menaces sont réparties sur toute la planète mais concentrées en certains points. Ces « hot spot » de disparition, sont dans les zones tropicales et équatoriales, mais aussi, plus près de chez nous, dans l'espace méditerranéen, soumis à de très fortes pressions foncières et démographiques.

Des régressions sont aussi constatées sur les espèces ordinaires, dans nos contrées, notamment en lien avec l'introduction d'espèces exotiques, qui peuvent devenir concurrentes, voire envahissantes.

Un **exemple de pression forte**, sur le territoire du Grand Lyon, **est l'étalement urbain**. Entre 1990 et 2006, on y a constaté un gain de 1 500 hectares d'espaces urbanisés et artificialisés, au dépend des terres agricoles (labours, prairies, vergers, zones bocagères).

Biodiversité urbaine? Un espace hyper urbanisé ou anthropisé, n'est pas un désert biologique. La pression sur les espèces y est très importante mais le nombre d'espèces n'y est pas négligeable. Par exemple, au bord des rues du 3^{ème} arrondissement, 240 espèces végétales ont été recensées, même s'il n'y a pas beaucoup d'individus de chaque espèce.

Par contre, le milieu urbain est un espace ouvert : les espèces animales ou végétales y ont accès, elles « utilisent » les véhicules de transport, suivent les flux d'air, etc., pour s'y installer. On constate donc des arrivées d'espèces venant de territoires voisins, mais aussi parfois d'espèces exotiques. Certaines ne survivent pas, d'autres s'adaptent, certaines peuvent devenir envahissantes.

Quelques exemples pour évoquer l'actualité locale de la biodiversité urbaine :

- les hirondelles de fenêtre avaient, dans le passé, trouvé des opportunités pour loger en ville dans le bâti traditionnel (corniches, rebords de toitures), mais avec l'évolution des formes architecturales, c'est une espèce en nette régression ;
- le sénécion du cap, est une fleur jaune qui fleurit en ce moment. On la voit beaucoup le long des autoroutes et des boulevards urbains. Elle n'a été vue à Lyon, pour la première fois, qu'en 1990, ce qui montre une dynamique de colonisation importante de l'espace urbain. Vue qu'elle est jolie, elle n'est généralement pas arrachée, même si elle peut être qualifiée d'envahissante. Elle n'a cependant pas les impacts négatifs de la Renouée du Japon par exemple ;
- l'espèce de pissenlit, *crépis bursifolia*, était inconnue dans la région il y a quelques années et est très répandue à présent. Elle était auparavant uniquement présente dans le bassin méditerranéen : on constate une remontée vers le nord de certaines espèces ;
- le papillon brun des *pélargoniums*, est une espèce originaire d'Afrique du Sud qui est de plus en plus présente localement depuis 10 ans (sa chenille dévore les *géraniums*) ;
- la véronique de perse, semble très commune pour nous tous, mais il y a 120 ans elle était inexistante en Europe. Elle est arrivée d'Asie mineure à la fin du 19^{ème} siècle et elle a colonisé aujourd'hui tout notre espace, sans pour autant avoir d'impacts perturbateurs.

C. DES OUTILS REGIONAUX AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE ISSUS DU GRENELLE (LE SRCE ET LA TVB) ET LES ORIENTATIONS DU SCOT

Véronique Hartmann

Mission écologie

Grand Lyon

Dans un contexte de forte érosion mondiale de la biodiversité, avec des points chauds et des problématiques fortes (60% des écosystèmes mondiaux qui se dégradent, 75% des stocks halieutiques sont sous pression...) même en Europe (seulement 17% des espaces européens sont protégés,...), il est important de rappeler les **cadres et outils règlementaires, et leurs intérêts par rapport à la question de la nature dans l'urbain.**

Au niveau européen, la protection de la biodiversité est une problématique assez ancienne, traduite dans divers textes : Directive oiseaux (1979), Convention de Berne (1981), Directive habitat (1992). L'Europe a notamment proposé un réseau écologique paneuropéen dont le réseau Natura 2000 organise les noyaux (comme à Lyon, le site de Miribel-Jonage), etc. En 2010, le bilan qui en est fait conclut que l'objectif d'arrêt de l'érosion de la biodiversité est loin d'être atteint.

En 2011, une nouvelle politique européenne est en cours de définition.

La commission européenne a d'ores et déjà annoncé une orientation prioritaire : **d'ici 2050**, protéger et évaluer la biodiversité et les services éco-systémiques pour qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'Homme et à la prospérité économique (lien avec l'adaptation aux changements climatiques, les médicaments, la protection des terres, les capacités épuratrices des écosystèmes).

A plus court terme (**pour 2020**) l'effort portera sur la prise de conscience, par l'ensemble des Etats et des populations, de la **valeur économique et des services** qu'offre la biodiversité. Aujourd'hui, personne n'est capable de dire la valeur des espèces et de comparer, en termes financiers, différentes mesures (ex : construire, créer des emplois, ou protéger un écosystème ?). Dans le même temps, dans le débat international, la question de la monétarisation des écosystèmes engendre beaucoup de réticences, car à partir du moment où l'on peut donner une valeur à un tigre du Bengale, on s'expose aussi à une augmentation de la pression de chasse à son égard.

Au niveau national, a été définie une « Stratégie pour la Biodiversité 2004 – 2010 », qui comportait quatre grandes orientations :

- Mobiliser tous les acteurs, chacun à leurs niveaux de responsabilité pour respecter et préserver la biodiversité.
- Reconnaître la valeur du vivant et amener notre société à reconnaître la valeur des services rendus par la biodiversité.
- Intégrer la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles nationales, européennes et internationales (impliquant de meilleures études d'impacts).
- Assurer le suivi de la biodiversité et accroître la connaissance scientifique et opérationnelle et mettre en place une information du public fiable et transparente.

En 2010, le bilan de la stratégie nationale a montré l'existence de progrès, mais que **les objectifs ne sont pas atteints.**

Dans le cadre du **Grenelle de l'Environnement**, les réflexions ont abouties à la redéfinition d'une nouvelle stratégie nationale 2011-2020 comprenant six orientations et vingt objectifs. L'ambition en est de : « Préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité ; en assurer l'usage durable et équitable ; réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité ».

Le Grenelle de l'environnement a été un moment fort de partage et de mobilisation des acteurs sur ces problématiques. Il a permis notamment d'**introduire la notion de biodiversité dans les documents d'urbanisme** tels que les SCoT et les PLU, notamment avec deux points très importants :

- **réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels** : le renouvellement urbain devient une règle, et les extensions urbaines des exceptions (d'où la question de la densification des secteurs desservis par les transports en commun : le SCoT peut ainsi définir l'enveloppe et les PLU les seuils de densité) ;
- **réduire la fragmentation de l'espace** : les trames vertes et bleues en sont un outil clé. La trame bleue, promue par la directive cadre sur l'eau est cohérente avec l'objectif de bon état écologique des masses d'eau en 2015, s'étend ainsi aux nappes d'accompagnement, aux canaux et aux milieux humides.

Il est aussi devenu obligatoire de réaliser des **évaluations environnementales** des choix effectués dans les documents de planification, y compris dans les PLU (pour les orientations d'aménagement).

Le Grenelle propose une différenciation entre chaque échelon administratif

- au niveau national : la mise en place de plans nationaux de conservation des espèces, mettant l'accent sur la compensation des pertes ;
- aux niveaux régionaux : la mise en place de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), pour apporter de la cohérence entre les départements. Ceux-ci sont à intégrer dans les documents d'urbanisme, que ce soit les SCoT ou les PLU.

Le Grenelle de l'environnement engendre enfin une accélération de l'application de la directive cadre sur l'eau, notamment pour la protection des captages prioritaires, la mise aux normes des stations d'épuration, et un travail au niveau de l'agriculture pour réduire la part des pesticides utilisés et augmenter la part de l'agriculture biologique

La Région Rhône-Alpes a été une Région pilote dans la mesure où elle avait déjà établi un réseau écologique pour identifier les principaux corridors écologiques et les menaces qui pèsent sur eux. Elle a lancé au printemps 2011, avec l'Etat, l'élaboration de son **Schémas Régional de Cohérence Ecologique**. Elle dispose aussi de dispositifs pour aider les territoires, comme les contrats de rivières ou de milieux naturels, le pôle flore-habitat pour diffuser de la connaissance, les « contrats de territoires corridors écologiques » (ex : celui du Pilat qui concerne aussi Givors et Grigny).

Au niveau de l'agglomération, le SCoT a été approuvé en décembre 2010. Il est intéressant au niveau de la biodiversité, car il propose une **inversion du regard**, en considérant que les espaces naturels et agricoles participent au développement de la ville et qu'ils ne doivent plus être considérés comme de simples réserves foncières. Le SCoT a aussi anticipé les directives du Grenelle en visant à maintenir l'équilibre actuel à l'horizon 2030, en choisissant un développement multipolaire, en définissant positivement l'armature verte, et en définissant des liaisons vertes et des corridors écologiques assez fins dans certaines communes.

A l'échelle du Grand Lyon, la préservation de la biodiversité est une histoire ancienne. Dès 1990, avait été définie une **trame verte** qui était un réseau continu d'espaces, peu ou pas bâtis, de la périphérie vers le centre.

Divers outils de gestion ont été mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération :

- les projets nature (14 à l'heure actuelle)
- les partenariats avec les associations (connaissance de la faune et de la flore de notre territoire) et les agriculteurs (gestion et entretien de la trame verte)
- la Charte de l'arbre
- les approches environnementales urbaines (AEU) : expérimentées dans les années 2000, elles sont en cours de généralisation. Elles valorisent sur l'approche paysagère et permettent de s'interroger sur le traitement de la biodiversité du site.
- des sites particuliers (ex : site de Crépieux-Charmilles)
- des études d'impact environnemental de plus en plus approfondies

Exemple du projet du grand stade :

Toutes les études sur la biodiversité s'appuient sur le triptyque : « 1 : On évite ; 2 : On réduit, 3 : On compense ».

*La **compensation** s'appuie sur le principe qu'un écosystème donné a mis un certain temps pour arriver dans son état. Comme on ne sait pas le reconstruire dans le même état, la compensation*

prévoit de recréer un espace plus grand que celui qui est détruit, pour que, statistiquement, on puisse espérer arriver à un état comparable.

Pour travailler sur cette question dans le projet du grand stade, un partenariat a été monté avec des associations pour avoir un lieu d'échange et de discussion avec elles. Un dossier a été déposé en comité national de protection de la nature pour une dizaine d'espèces les plus impactées (sur les 48 espèces patrimoniales présentes). Ce dossier explique tout ce qui a été évité 'en termes d'impacts environnementaux », puis, ce qui est proposé pour réduire les impacts, enfin, ce qui est proposé pour compenser, soit, par exemple la reconstitution de prairies, de boisements, de haies, de sites pour les crapauds (mares, sites de cache), de lieux de passages pour la faune sous la voirie...

La biodiversité et la nature en ville sont des questions dont le Grand Lyon s'empare donc fortement, avec un ensemble de réflexions, innovantes et concertées :

- la révision de la Charte de l'arbre, en associant les communes
- dans le Plan climat-énergie, le traitement de la biodiversité au travers des ilots de chaleur et de fraîcheur, fortement végétalisés
- dans le Plan bruit, en mettant en exergue l'intérêt de garder des zones calmes, avec peu d'infrastructures, souvent des parcs, pour accueillir les espèces
- les mesures de gestion des eaux pluviales, qui vont imposer d'avoir des espaces non bâtis et non imperméabilisés, et ainsi permettre de retrouver de la biodiversité dans ces espaces
- la mise en place de mesures compensatoires accompagnant toute opération d'urbanisation, qu'elle se produise en renouvellement urbain ou sur une extension de site
- une thèse de recherche (accueillie à la mission écologie) sur : « comment l'ingénierie écologique peut accompagner la végétalisation dans les opérations d'urbanisation ».

La communauté urbaine et la plupart des communes vont entrer dans un grand chantier qui est la révision du PLU, avec une réflexion sur l'intégration de la nature en ville, de la trame verte et de la biodiversité et une systématisation des mesures compensatoires.

Echanges

Joëlle Percet, adjointe à Chassieu : Le grand stade est un bon exemple de la destruction de la biodiversité.

Gérard Champalle, adjoint à St-Germain au Mont d'or : Un exemple positif, de changement de pratiques, en faveur de la biodiversité, est le fauchage des talus de route dans les Monts d'Or. Par contre, dans l'attribution des permis de construire, il manque de précautions sur les sources et les points d'eau : un gros travail à faire dans les PLU.

Véronique Hartmann, Grand Lyon : L'évolution de la réglementation concernant les permis de construire a donné moins de pouvoir aux administrations pour s'opposer au pétitionnaire. Il y a donc un grand travail à faire sur ces questions avec l'ensemble des prescripteurs et accompagnateurs, tels que les architectes, les urbanistes, etc.

Thierry Haon, adjoint à Corbas : Quand on parle de reconstitution de la biodiversité, je suis sceptique. Notre commune est concernée par trois zones protégées (secteur de l'aérodrome, la zone du plateau des grandes terres et les zones humides). Dans le cadre du contournement ferroviaire, nous n'avons aucune garantie sur la compensation de la part de RFF, ou de l'Etat.

De même, quand on parle de biodiversité dans les zones urbaines, je suis perplexe. Je pense qu'il ne faut pas restreindre la problématique aux parcs, mais bien considérer cette question au niveau des voiries, comme cela est abordé avec la Charte de l'arbre. Cependant, il y a encore des décalages. J'ai observé que des services du Grand Lyon pratiquaient encore le désherbage total chimique dans certaines rues, alors que notre commune fait l'effort de pratiquer autrement, en cohérence avec notre Agenda 21.

Michel Reppelin, Vice-président Grand Lyon : Tout ne se fait pas en même temps. On a vu qu'il y avait des bonnes expériences de fauchage raisonné dans les Monts d'Or. Mais nous devons encore progresser dans d'autres secteurs d'activité des services. Certains habitants se plaignent du manque de désherbage. Il faut arriver à une politique globale et acceptée par tous. Cela évolue dans nos services, notamment dans le cadre de l'Agenda 21, qui est un document vivant.



Guy Montagne, adjoint à Mions : Certaines communes veulent conserver un milieu naturel, mais se heurtent au manque de financements. Les sentiers nature, par exemple, ne sont plus financés par le Département, aux côtés du Grand Lyon et des communes. C'est un frein à certains projets. Ne faudrait-il pas revoir ce mode de participation ?

Michel Reppelin, Vice-président Grand Lyon : Oui, il y a eu des changements, comme par exemple avec les brigades vertes. Les sentiers nature voient plus facilement le jour dans le cadre des syndicats mixtes où les financements restent assurés. Un levier beaucoup plus important est le PLU, dans lequel les communes vont devoir s'impliquer avec la révision en 2015.

Joëlle Percet, adjointe à Chassieu : Nous avons mis en place la gestion différenciée, avec la réduction des pesticides, et nous faisons intervenir des moutons pour la tonte de 4 000 mètres carrés (avec Naturama). C'est vraiment très intéressant. Avant, nous payions 8 000 euros de tonte pour entretenir cet espace alors que la location des moutons coûte 5 200 euros.

D. L'OBSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION: CONSTATS EN 2011 ? NOUVELLES PISTES POUR FAIRE DE L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ?

Stéphane Weiss

*Service observation et valorisation des données
Grand Lyon*

Présentation des outils de connaissance, utiles pour le Grand Lyon et les communes.

Le travail d'**observation territoriale pose de multiples questions** : la donnée est-elle stable, réutilisable dans le temps, dans l'espace ? Peut-elle être analysée ? Quel est le statut de la donnée vis-à-vis de son propriétaire ? ...

Il faut rappeler que les **données à caractère environnemental** collectées par les collectivités, doivent avoir un **caractère public**, et sont, à priori réutilisables par tout tiers qui en ferait la demande (dans le respect de la convention d'Aarhus, transcrite en droit français).

Trois exemples d'observation sont en cours au Grand Lyon :

1- Un partenariat scientifique pour mettre en place un inventaire floristique de l'agglomération.

Le Grand Lyon a une compétence en matière d'aménagement et peut être amené à réaliser des études d'impacts. Or il a été constaté une pauvreté de l'agglomération en données de références floristiques publiques et récentes (postérieures à 1990) en dehors de quelques « hot spots ».

En lien avec le Conservatoire Botanique du Massif Central qui est un organisme à vocation scientifique et de gestion de données, le Grand Lyon a initié un programme d'inventaire pendant 3 ans de la flore sur les espaces publics. Le jardin botanique de la ville de Lyon est également associé à ce dispositif (relevés semi-quantitatifs au sein de 620 mailles de 1 km². 3 600 relevés sur 3 ans).

L'enjeu est donc de créer une base de connaissance actuelle, publique et représentative des milieux présents (y compris urbains), pour « nourrir » les études de cadrage menées par le Grand Lyon et aussi utilisables par les communes et les tiers (base de donnée publique accessible sur internet et sur demande au conservatoire).

Une valorisation des données sera réalisée l'année prochaine. Des premières données sont disponibles pour certaines espèces (Chlorisweb du CBN MC : www.cbnmc.fr/chloris/index.php).

2- Un partenariat avec une association (LPO du Rhône) pour le suivi temporel des oiseaux communs (STOC)

Dans le cadre d'un programme national, des carrés de suivi des oiseaux communs sont mis en place dans l'agglomération. Les données collectées sont comparables avec d'autres sites en France, permettant de s'inscrire dans des tendances nationales, des courbes d'évolution par groupes d'oiseaux. Par contre, uniquement sur les échantillons locaux, la statistique est plus difficilement interprétable : l'information et les résultats sont plus interprétables à un niveau régional.

A partir des observations réalisées depuis 2004, il apparaît que les oiseaux liés aux espaces bâtis (ex : hirondelles) sont en déclin accéléré, au profit des espèces opportunistes, ce qui conduit à une banalisation de l'avifaune.

Toutes les données sont publiques. Pour ce type d'observation, il n'est pas possible d'avoir une donnée à l'échelle de chaque commune ; mais les données à l'échelle de l'agglomération ou de la région peuvent être intégrées à la réflexion de chaque commune.

3- Une approche participative : promotion de l'opération Vigie-Nature du Muséum d'Histoire Naturelle

La démarche d'observation participative ne se base pas sur des experts, mais sur des bénévoles, des curieux, qui acceptent de se mobiliser pour l'acquisition de connaissance sur les papillons et les bourdons dans les jardins.

Cette démarche a été initiée en interne du Grand Lyon en s'appuyant sur un protocole national du Muséum d'Histoire Naturelle pour garantir le caractère scientifique des données et leur possible diffusion. Les bénévoles ont été recrutés parmi les 4 000 agents du Grand Lyon, pour compter les papillons dans leur propre jardin, bas d'immeubles, ou dans des squares.

La démarche a été testée cette année. Le coût de communication interne se monte à 3 500 euros (plus beaucoup de temps passé) : 80 agents ont finalement été mobilisés et ont généré plus de 2 000 données.

La limite de la démarche, est que cela n'a pas fonctionné pour les bourdons. Un aspect positif est que la collecte des données n'est pas négligeable et a permis de sensibiliser les participants.

Intérêts et limites des différentes approches d'observation de la biodiversité

	Intérêts	Limites
Partenariats scientifiques	Niveau d'expertise et d'analyse	Rareté des intervenants (universitaires...) Diversité des compétences (certaines expertises manquent) Facteur temps
Prestations externalisées	Maîtrise du calendrier (cahier des charges,...) Prestation clé en main, en théorie sur-mesure	Coût (parfois non négligeable) Veiller à la définition de la commande Veiller au choix des opérateurs : nul n'est expert en tout... Besoin de contrôle-qualité Temps de suivi et de préparation (souvent négligé)
Approches participatives	Mobilisateur Possibilité en régie si agents motivés Possibilité d'appui sur des démarches type Vigie-Nature Peu de coûts directs si en régie	Etre conscient des limites de précision par un public non-expert Consommateur en temps, notamment hors horaires de bureau Gestion des données si action « sur mesure » Potentiellement coûteux si appui sur un tiers (association... ou prestataire)

Echanges

Gérard Keck, adjoint à St-Didier au Mont d'Or : Il faut constater que l'observation, notamment dans un contexte dynamique, a bien progressé. Et ce sont ces informations qui sont les plus intéressantes (ex : avant et après un fauchage raisonné). Par ailleurs, une des meilleures mesures de protections de la biodiversité est aussi de maintenir le rôle des agriculteurs.

Stéphane Weiss, Grand Lyon : Dans le cadre du fauchage raisonné, nous avons également un partenariat avec le muséum de Lyon depuis 2 ans, qui a mis en place des placettes pour avoir un dispositif de suivi de l'impact de fauches retardées.

E. TEMOIGNAGES

L'installation d'hôtels à insectes pour les abeilles sauvages

Hugues Mouret,
Directeur de l'association Arthroplogia

La diversité des abeilles sauvages :

On associe souvent les « abeilles » à l'« apiculture », qui consiste à élever une espèce d'abeille dans une ruche pour en tirer des produits tels que le miel, la gelée royale, le pollen, le venin, etc. Cependant tous les produits de la ruche mis bout à bout sont insignifiants par rapport aux services que les abeilles nous rendent en assurant une grande partie de la pollinisation.

Il existe plus de 1 000 espèces d'abeilles sauvages en France, 2 500 en Europe, et près de 20 000 dans le monde. A titre de comparaison, en France il n'y a que 350 espèces d'oiseaux et 120 espèces de mammifères.

Toutes les abeilles concourent à la pollinisation, c'est-à-dire à la reproduction de la plante et à la production fruitière. Beaucoup d'espèces existent, chacune ayant ses spécificités. En fonction de leurs morphologies, elles butinent telle ou telle fleur. Ainsi certaines ont des grandes antennes, d'autres une longue langue (pour aller au fond des corolles), d'autres sont « plumeuses » (pour bien supporter le froid). Certaines sont oranges ou brunes, d'autres jaunes et noires ; certaines nichent dans les sols nus et tassés, d'autres parasitent des espèces pour se reproduire ; certaines sont dites charpentières (les plus grosses près de 3cm), etc. Elles sont réparties en fonction du lieu, de l'altitude, du climat, de la période de l'année, etc.

L'importance du service de pollinisation rendu par les abeilles :

Chiffrer les services rendus par les écosystèmes est important pour convaincre les dirigeants de protéger des espaces et des espèces. Il est aujourd'hui démontré que l'intervention des abeilles est nécessaire à la reproduction de 80% des plantes sauvages françaises, et 70% de la diversité de la production agricole (35% du tonnage). La majorité des espèces cultivées sont entomophiles (se reproduisent grâce aux insectes). Cela concerne les fruits, mais aussi tous les végétaux cultivés puisque pour obtenir les graines, il aura bien fallu que des fleurs soient fécondées.

La FAO (Food and Agriculture Organization des Nations Unies) indique que **68% de notre alimentation est liée à l'activité polinisatrice** des insectes (et majoritairement des abeilles). Le service rendu par la pollinisation des abeilles au niveau mondial a été chiffré à 153 milliards d'euros, ce qui représente près de 10% de la valeur de la production agricole mondiale. Cela dépasse sans commune mesure les chiffres de la filière apicole (produits de la ruche).

La problématique du déclin des pollinisateurs :

Le déclin des populations d'abeilles est avéré sur tous les espaces, avec pour cause première, la destruction et le morcellement des habitats. En effet, la destruction du lieu de vie des espèces compromet leur survie, notamment par la destruction d'éléments nécessaires à leurs cycles. En plus des fleurs, les abeilles ont besoin d'espaces de nidification, de refuges, d'approvisionnement en eau (selon l'IFEN 91% des eaux de surface contiennent des pesticides).

Les autres facteurs perturbateurs sont les intoxications directes et indirectes par les pesticides et autres pollutions chimiques, industrielles et urbaines (avec des effets sublétaux plusieurs mois après l'exposition), l'introduction de pathogènes, et l'apparition de nouveaux prédateurs (via la mondialisation).

Le programme européen Urbanbees :

L'association Arthroplogia et le laboratoire d'écologie des abeilles de l'INRA d'Avignon ont répondu ensemble à un appel d'offre européen « Life + biodiversité » qui soutient des projets innovants, traitant d'une problématique écologique globale, et l'expérimentant dans une zone de test, pour ensuite être reproduits et diffusés à l'échelle de l'Europe.

Le programme Urbanbees a ainsi été mis en place. Ses **objectifs** sont :

- de produire un état des lieux sur la quantité et l'abondance des abeilles, et les relations qu'elles entretiennent avec la flore sauvage, la flore cultivée, la flore horticole et la flore exotique.



- de tester de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts
- au final, de définir et de mettre en place un plan de gestion validé scientifiquement et techniquement (par les techniciens des espaces verts), qu'il s'agira de diffuser à travers l'Europe.

Tout au long des 5 ans du programme, un travail de sensibilisation est conduit auprès des enfants en milieu scolaire, auprès des adultes lors de conférences et de sorties de terrain, ou encore auprès des élus et des professionnels.

Le programme Urbanbees associe divers partenaires (la ville de Lyon, la ville de Villeurbanne, le British Museum et l'université de Lyon) et est financé par l'Union Européenne, le Ministère de l'Ecologie, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et Botanic (comme partenaire privé).

Les **sites d'étude** sont en ville car la présence de pesticides y est moindre, avec notamment une réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans les espaces verts. Il faut souligner, notamment au Grand Lyon, que le service Voirie, notamment en charge de la Charte de l'arbre, n'utilise plus de phytosanitaires (le choix de pratiques écologique doit s'étendre à tous les services de l'agglomération, comme par exemple en évitant le désherbage chimique au service de la Propreté).

La ville offre également une multitude d'espaces verts, intra et extra-urbains, qui sont fleuris une grande partie de l'année. Enfin, sur les 7% du territoire couverts par les villes, on trouve 77% de la population, ce qui permet de toucher plus des ¾ de la population.

Il y a quatre types de sites d'étude : semi-naturels, agricoles, périurbains, (Limonest, Grigny, Sainte-Foy-lès-Lyon, Meyzieu, Collonges, Francheville, Saint-Priest, Marcy l'Etoile) et urbains (Lyon et Villeurbanne), qui dessinent un gradient écologique. 16 sites seront aménagés en 2012. A partir de 2012, une gestion différente sera réalisée, l'objectif étant de mesurer l'impact d'une modification des modes de gestion sur les abeilles.

Une thèse sera réalisée. Les prélèvements des abeilles sont faits avec des filets sur des patchs de fleurs (pour mesurer la diversité, l'abondance et les relations avec la plantes), avec des coupoles colorées etc. pour suivre la colonisation et l'impact des aménagements.

Trois types d'aménagement sont mis en place : des **hôtels à insectes** (bûches percées de trous de différents diamètres, tiges creuses, murs en pisé, pour permettre la nidification), des **carrés de sols** (où nichent 80% des abeilles sauvages), des **spirales en pierres** avec des plantes aromatiques.

Ce n'est pas avec des hôtels à insectes que l'on sauvera les abeilles, le Grand Lyon et la planète, mais il s'agit bien de faire de la sensibilisation, de l'innovation, et d'avoir un aperçu des essences d'arbres les plus colonisées. Un tas de bois laissé en place pourra ainsi être colonisé par les coléoptères mangeurs de bois mort (saproxilophages), puis par les abeilles pour leur nidification.

Des **démarches participatives** sont aussi organisées comme les journées « éco-volontaires » qui mobilisent près de 400 personnes pour la création de ces aménagements, ou des observations pour l'identification des espèces. Chacun peut aussi s'impliquer à son niveau, dans son propre jardin, sur son balcon, ou sur sa terrasse.

Les freins et leviers rencontrés :

Certains élus ont été réticents à ce type d'installations, mais cela reste extrêmement rare. La principale difficulté rencontrée est la nécessaire coordination entre les différents services (espaces verts, environnement, etc.) des collectivités.

La communication auprès des habitants est aussi très importante, car dans l'imaginaire des gens, ce type d'insecte est potentiellement dangereux. Pourtant seule l'abeille de ruche est susceptible d'avoir des effets allergisants.

Une autre difficulté, liée au programme lui-même, est la planification à long terme et la nécessité de collecter des données à ces périodes clés, comme par exemple, aux périodes de taille des espaces verts, ce qui demande une bonne coordination et implication de ces services municipaux.

Enfin, quelques actes de vandalisme ont été constatés, dans des lieux plutôt inattendus.

Les leviers sont essentiellement liés à l'accompagnement et à la pédagogie : l'accompagnement des agents et des élus pour qu'ils puissent eux-mêmes sensibiliser le grand public ; l'implication des agents et des habitants dans le projet; la coordination des différents corps de métiers.

Echanges

Michel Reppelin, Vice-président Grand Lyon : Si vous êtes intéressé par ces sites, vous pouvez, grâce à la cartographie disponible sur le site internet du programme Urbanbees, visualiser les différents sites ou même vous y rendre.

Guy Montagne, adjoint à Mions : Auprès de qui est-il possible de se renseigner sur la réglementation par rapport à l'installation de ruches ?

Hugues Mouret, Arthropologia : Il convient de contacter le syndicat des apiculteurs.

Olivier Martel, Grand Lyon : La réglementation pour l'abeille mellifère varie en fonction des départements. Dans le Rhône, la distance minimale d'implantation des ruches par rapport à des bâtiments voisins est de 20 mètres, sauf s'il y a un mur de 2 mètres de haut. Cela dépend aussi du nombre de ruches.

Jardins partagés : l'expérience de Saint-Genis-Laval

Pierre Zacharie,

Adjoint de la ville de Saint-Genis-Laval à la voirie et aux aménagements

La commune de Saint-Genis-Laval est dans la première couronne de l'agglomération lyonnaise : c'est une ville relativement verte, avec des grands espaces de nature. Il y a deux grands ensembles urbains conséquents, dans lesquels nous avons eu la volonté de créer des jardins: le quartier des Collonges et le quartier des Barolles.

Dans le quartier des Collonges, l'idée initiale est venue d'une association : la maison de quartier. Une parcelle existait le long d'une route qui mène à l'école et la mairie a accepté son utilisation. Un concours a été lancé avec l'Ecole Horticole de Pressin pour réaliser un tracé de jardin. L'association Passe-Jardins a accompagné la mise en œuvre du projet.

La municipalité s'est chargé du raccordement au réseau d'eau, a installé des barrières le long de la voie et planté une haie en limite de propriété.

Pour faire vivre cet ensemble, une animatrice de la maison de quartier des Collonges se chargeait de trouver des bénévoles aidants, de réaliser des animations avec des « papy-jardins » (personnes retraitées qui avaient des graines et des connaissances à partager avec des classes de l'école et des habitants du quartier), et d'organiser le planning d'arrosage avec des habitants.

Les productions étaient nombreuses et variées : framboises, mûres, raisins, etc. Le jardin était respecté et personne ne venait cueillir les fruits et légumes sans permission (ce qui était la crainte de la municipalité). Pour la fête du quartier, étaient organisés un ramassage et partage des cultures.

Aujourd'hui, l'association est en restructuration et le jardin est en jachère, mais il a tout pour fonctionner à nouveau.

Le 2^{ème} jardin est celui des Barolles. Il est né plus tard, en 2003, et là ce sont les habitants du quartier qui en ont eu l'initiative. Un premier site a été trouvé dans la coulée verte, mais des voisins ont trouvé que ce site était trop près de leurs habitations.

Il a donc fallu trouver un 2^{ème} site, et, en coupant 1 ou 2 arbres, une grande parcelle a pu être mise à disposition, toujours dans la coulée verte. Ce jardin est à proximité de la crèche dont la toiture de 400 mètres carrés a permis de recueillir l'eau pluviale dans une cuve de 30 m³ pour permettre l'arrosage des jardins.

Il y a 4 parcelles collectives, 13 parcelles individuelles, 2 parcelles associatives, 1 pour la crèche, 1 pour l'école Paul Franz et 1 pour les personnes à mobilité réduite. En fait ces dernières ne font pas de jardinage, mais viennent souvent pour passer du temps et se distraire. Leur parcelle a été récupérée pour les semis. La cabane de jardin a une toiture végétalisée.

L'association Passe-Jardins a également accompagné ce projet. Aujourd'hui, cela fonctionne tout seul, ce sont les habitants qui prennent largement en charge le jardin et ont créé l'association Pause-Jardin. Ils ont planté aussi des fruitiers, organisent des fêtes de quartier ... C'est aussi un lieu de convivialité.

La mairie a participé en enterrant la cuve, modifiant les chenaux, installant des pompes à main, réalisant l'accès pour les personnes à mobilité réduite et l'accès à la crèche.

L'ensemble du jardin a coûté 60 000 euros, financé à 50% par la mairie, 25% par le Grand Lyon, et 25% par l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville.

F. ATELIERS

Atelier N°1 : Décalage entre les nouvelles pratiques de gestion des communes et les attentes des habitants : leviers pédagogiques, facteurs d'acceptabilité, ...

A- Les « avis individuels des participants » sur le décalage entre les attentes des habitants et les nouvelles pratiques à construire pour favoriser l'accueil des biodiversités dans nos espaces de vie (expressions individuelles littérales)

Gestion différenciée / problèmes d'acceptation de l'esthétique / propreté:

- « Décalage entre les méthodes attendues et les résultats attendus par les habitants »
- « Evolution de la gestion du gazon vers des pratiques de fauche tardive perçue par certains habitants comme de l'absence de gestion »
- « Proposition du Grand Lyon et accord de la commune sur la plantation des bandes enherbées le long d'une voirie : levée de bouclier de certains habitants qui l'ont assimilé à un abandon »
- « Retour à une tonte régulière après un essai de tonte plus espacée des espaces verts suite à la pression de la population qui ne supporte pas les « herbes hautes »
- « Diminution ou abandon de l'usage des produits phytosanitaires sur certains espaces et végétaux engendre des réactions des habitants et des élus pour qui ces espaces ne sont pas nettoyés »
- « Fauchage tardif des accotements désapprouvés par les habitants »
- « Acceptation de voir une chaussée et des trottoirs avec des végétaux entre les pavés »
- « Arrosage en été juste pour le confort des habitants (vision, assise sur pelouses,) »

Sentiment d'insécurité, risques / certaines espèces ou pratiques / idées préconçues :

- « Association entre lieux entretenus (tondus) et lieux propres / sains (cas des espaces verts et prairies non fauchés) »
- « Risques liés à l'apport de nuisibles ; ex : murs de pierres et serpents »
- « Aménagement d'un parc avec des andins laissés sur place comme « gîtes » = crainte des habitants de risques d'incendies »
- « Demande d'abattre des peupliers par peur d'allergies »
- « Peur / méconnaissance des espèces animales « sauvages ». »

Refus du changement, de l'innovation / peur de perdre de la tranquillité

- « Changement trop lent des pratiques de haies mono-espèces »
- « Dérangement dû au bruit causé par les visiteurs (dans le cadre de sites attractifs / innovants) »
- « Nuisances liées aux bruits parasites ; ex : les grenouilles dans une mare »

Coûts pouvant être plus élevés

- « Décalage entre le coût des nouvelles méthodes et celui des anciennes techniques (ex : désherbage thermique) »
- « Mauvaises herbes sur les ponts et les milieux artificiels : risques de dégradation de l'ouvrage »

Acceptation des services municipaux :

- « Indifférence de certains employés des espaces verts »

Opposition ville / campagne

- « Vision citadine, opposition ville / campagne (refus des animaux sauvages en ville – ex : rongeurs) »

Divers :

- « Y a-t-il un impact négatif pour la biodiversité avec la présence de chiens dans les jardins ? »

B- « Restitution de la réflexion collective de l'atelier n°1 » sur les leviers mobilisables pour réduire ce décalage

En préalable, pour rendre acceptable au plus grand nombre un « retour » de la nature en ville, le groupe considère que le **facteur temps** doit être pris en compte. Le changement requiert du temps. Le facteur temps

peut être vu comme un atout pour « convaincre » car il faut que les gens « apprennent » et « s'adaptent ». Par contre, il importe d'avoir le **courage politique** de la décision, et le courage de porter la décision au débat, pour l'expliquer et la faire partager.

Divers leviers sont identifiés par le groupe :

1- Développer l'information et de la pédagogie

- Elaboration de **documents pédagogiques à destination du grand public**, par le Grand Lyon, que les communes pourraient ensuite diffuser
 - A Grigny une information importante a été réalisée concernant la gestion différenciée (dans les assemblées de ville, avec les conseils de quartier, auprès de groupes d'habitants, dans le Grigny magazine, etc.). L'information ne résout néanmoins pas tous les problèmes.
 - A St-Priest, le service des espaces verts a apporté l'information là où sont les ouvrages. Par exemple, des panneaux d'information sont installés autour de la prairie pour bien montrer que des espaces de tonte peu nettes ne sont pas synonymes d'une absence d'entretien et d'abandon.
- **Mobilisation du public de scolaires**
 - A Chassieu : des moutons, loués à l'association Naturama, assurent la tonte. Ils ont permis aussi de monter des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement vers les scolaires. Cela permet aussi de toucher les parents.

2- Convaincre les élus et les services

Pour convaincre les services, il est intéressant de démontrer concrètement la faisabilité et l'intérêt de changements de pratiques, au-delà de la formation. Par des sites en expérimentation, par exemple :

- A St Priest, a été mis en place un test comparatif entre 2 parcelles, et observé à la fois le nombre d'interventions et le suivi de la biodiversité. Cette action a pu être utilisé comme exemple pédagogique, pour les services, mais aussi pour le grand public.

3- Rendre acteurs le plus grand nombre, du changement de pratiques

Pour engager un changement plus profond, il est nécessaire de rendre acteurs les habitants et les usagers. Il s'agit de faire de la pédagogie active.

- à St-Priest : les habitants sont associés à la réalisation et le fonctionnement des jardins de poche.
- à Grigny : les habitants ont aidés à la construction des spirales à insectes à Grigny.
- à Chassieu : une commissions associe les agriculteurs à la gestion / plantation des haies.

4- Utiliser les documents d'urbanisme

A Chassieu, certaines haies sont classées en EBC dans le PLU.

5- Mobiliser les leviers financiers, pour inciter au changement ou convaincre

Par des subventions, les communes peuvent accompagner les changements (ex : composts individuels, subventions auprès des agriculteurs pour la plantation de haies).

Certaines pratiques permettent une économie financière pour la commune, ce qui peut être vu comme un avantage pour les habitants (ex : fauchage raisonné, pâture par des moutons, etc.).

Atelier N°2 : La biodiversité non désirée et les espèces invasives

A- Les problématiques identifiées dans les communes (expressions individuelles littérales)

Ambroisie :

- « Allergies de l'Ambroisie »
- « Difficulté d'éradication (rivière de la Mouche, plaintes des habitants) »
- « Suivi des espaces peillés »
- « Difficulté à solliciter l'éradication chez les privés et tout repousse »
- « Secteur des particuliers, secteur des berges, toujours renouvelée »
- « Importance non évaluée mais réelle : problème sanitaire d'allergie »
- « Budget prévisionnel pour 2012 pour traiter le problème »
- « Article dans le journal local pour sensibiliser les particuliers »
- « Interventions des brigades vertes »
- « Chantier par les CPI des espaces verts »
- « Moyens prévus pour 2012 : 6 000 euros pour le diagnostic »

Renouées (du Japon, Russie, mixte ?)

- « Dans les berges, les talus, ... peu étendue actuellement. Mais que faire pour la stopper sachant qu'elle se reproduit rapidement ? »
- « Pour la Renouée du Japon : étouffe la végétation autochtone, ce qui engendre une homogénéisation du paysage et une perte de la biodiversité »
- « Définition des priorités : plantes, nuisances, faisabilité, coût »
- « Volonté politique et moyens coordonnés des différentes collectivités et autres acteurs »

B- « Restitution collective de l'atelier n°2 » sur les leviers mobilisables:

Les espèces invasives citées par le groupe sont l'Ambroisie, la Renouée du Japon, Héliante, Buglèia, Robinier (faux Acacia), l'Erable Negundo. En remontant dans le temps on se rend compte que le châtaignier était aussi une espèce invasive.

Les problèmes constatés sont le manque de moyens pour traiter ces espèces, et la problématique du transport de terres contaminées (au bord des cours d'eau, des passerelles, bords des chemins, apports de terres fréquents). Ce problème existe également sur les terres agricoles.

Il y a aussi une difficulté avec les particuliers qui ne savent pas quoi faire.

1- Mettre en place des moyens de lutte et de prévention :

- Réalisation de diagnostics.
- Arrachage et maillage par des bénévoles, des réseaux de techniciens ou des brigades vertes d'insertion.
- Déclaration d'intérêt général pour pouvoir intervenir chez les particuliers.
- Importance d'avoir une action collective (entre communes) pour parvenir à un résultat.
- Couvrir le sol avec des plaques de tôle.
- Laisser faire la nature, avec une régulation par compétition.
- Annuler les conditions d'implantation de l'Ambroisie en redonnant de la vie au sol.

2- Communiquer et informer :

- Développer l'information dans les sites internet, gazettes, réunions de quartier,
- Il faut communiquer au bon moment (quand les arrachages sont nécessaires, etc...) et utilement (sans trop faire culpabiliser).



G. CONCLUSIONS

Michel Reppelin

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Nous vous remercions de votre participation et de la richesse de vos interventions.

La prochaine séance sera au mois de mars sur le thème « Air et santé ». Il y a une grande actualité sur ce thème avec le Plan Particule de l'Etat. La France paye des amendes pour le non respect des émissions d'oxydes d'azote et des particules, et nous pouvons nous demander si cela ne va pas se répercuter sur les communes. Donc cela pose à la fois un problème de santé et un problème politique.

En mars, nous aurons aussi une nouvelle version du Plan de Protection de l'Atmosphère du département du Rhône et de la côte de l'Ain, et cela permettra de voir comment le décliner sur les communes, et notamment sur l'incinération des déchets verts qui fait toujours polémique. Nous pourrions aussi recevoir des informations intéressantes des épidémiologistes.

Le Grand Lyon travaille ardemment sur cette affaire avec COPARLY, puis prochainement avec le réseau Air Rhône-Alpes en cours de création dans le cadre du pôle métropolitain.

ANNEXE : SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 20 OCTOBRE 2011

23 questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la séance. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

• **Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?**

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	TOTAL
7	15	0	1	23

• **Le contenu des différentes séquences a-t-il répondu à vos attentes?**

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
Qualité et pertinence des informations apportées	10	11	-	-	22
Intérêt et caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	6	10	4	1	16
Qualité du dialogue et des échanges	2	13	5	-	20
Animation	2	15	3	-	20
Ateliers de réflexion	7	10	1	-	18
Organisation (lieu, durée,...)	6	13	1	-	20

Commentaires :

- Les informations « magistrales » prennent trop de temps par rapport aux échanges d'expérience.
- Déséquilibre temps ateliers / exposés (manque de temps en ateliers, beaucoup de participants partis). Durée un peu longue, mieux de finir vers midi.
- Interventions en plénière très techniques et scientifiques.
- Compte tenu du temps accordé aux ateliers et exposés, l'exposé sur les jardins partagés avait peu sa place (biodiversité non abordée).
- Atelier intéressant avec quelques experts.

• **Dans le cadre du développement de « parcours de la biodiversité » sur le Grand Lyon :**

Sites remarquables qui pourraient être proposés dans les communes :

- Un jardin partagé à Saint-Germain-au-Mont d'Or, avec pour animation l'usage du jardin par l'accueil collectif de mineurs (Guy David, Maire)
- Le jardin partagé de « Champ'panier » (Blandine Dialnas, Adjointe Champagne-au-Mont d'Or)
- Le jardin partagé de Champagne-au-Mont d'Or (Azita Cruvellier, réseau exavert)
- Les jardins de poches, avec pour animation des parcours et visites (François Zanette, St-Priest)
- Le V vert (Valérie Herin, Mairie de Chassieu)
- Le V vert – Parc CRS 45, avec pour animation une visite, des ateliers et conférences (Joëlle percet, Adjointe Chassieu)
- Aérodrôme et parc de loisirs de Corbas (Thierry Haon, adjoint Corbas)
- Parc de Sermenaz, avec pour animation une intervention d'un botaniste amateur (sous réserve de son accord), (Catherine Vial, Rilleux-la-Pape).
- Le parc Théodord Monod (Guy Montagne, Adjoint Mions)
- 2 projets futurs en cours d'étude : la zone maraîchère (Psader / pnapp) et les aménagements de la Rize. Des présentations power-point de ces projets sont possibles (Gwénaëlle Pautet, Vaulx-en-Velin)
- Pelouses à Orchidées sur les hauteurs de Saint-Didier et les vallons de Rochecardon (zone humide) (Gérard Keck, Adjoint St-Didier-au-Mont d'Or)

- Jardins partagés, projets nature des hautes Barolles et des haies bocagères plantées en 2010 (Valentine Lemaire, Saint-Genis-Laval)
- Mare pédagogique de Fontaine Saint-Martin (Isabelle Campion, Val de Saône)
- Jardin pédagogique de Saint-Germain au Mont d'Or (Isabelle Campion, Val de Saône)
- Sur la Vallée de la Chimie, voir SMIRIL et Syndicat des Grandes Terres et mise en valeur d'initiatives de privés (roselière Arkema, observatoire Total,) (Fabien Bordon, Grand Lyon – Agenda 21 Vallée de la Chimie).

Souhait de participer aux futures sorties pédagogiques :

19 « OUI » ; 2 « NON »

• **Autres remarques et commentaires sur la séance**

En lien avec le thème de la biodiversité

- Relier cette réflexion avec la démarche « le vivant dans la ville »
- Observations sur fauchage raisonné
- Relation avec l'agriculture
- Relations avec les associations locales (botaniques, oiseaux,....)
- Mieux valoriser les connaissances des locaux (habitants), notamment sur les sources, galeries souterraines et sur les écosystèmes

En lien avec l'activité du Club développement durable, actuelle et à venir :

- Suggestion d'éditer et diffuser des fiches techniques
- Le Club développement durable est un vrai puits à idées !!
- Pas assez d'échanges entre les villes, trop descendant !
- Valoriser ces initiatives (films, ...) en vue des 3èmes assises françaises de l'éducation à l'environnement (5 au 7 mars 2013)